

**Approbation n° 22 – 327 du 29 juillet 2022**

**Société : DANONE**

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 13.000.000.000 €.

**Nota :**

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-159 le 18 mai 2022 et incorpore par référence certaines sections du rapport financier semestriel 2022.